



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CHRS

Question écrite n° 6269

## Texte de la question

M. Jean-François Mattei attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, sur l'inquiétude manifestée par les responsables des centres d'hébergement et de readaptation sociale (CHRS) concernant l'enveloppe budgétaire qui leur serait allouée dans le cadre du projet de loi de finances pour 1994. Dans un contexte économique difficile et alors que se développent les phénomènes d'exclusion, les CHRS connaissent de graves difficultés financières. La prise en charge des plus démunis relevant de la solidarité nationale, il lui demande de veiller au maintien de ces structures qui œuvrent dans le domaine de la réinsertion et de la lutte contre l'exclusion.

## Texte de la réponse

Certains centres d'hébergement et de readaptation sociale connaissent actuellement des difficultés financières. Afin de pallier ces difficultés, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, a demandé à ses services d'étudier la répartition des crédits constitués en réserve nationale, pour harmoniser les moyens au niveau des départements, dans le but de rétablir un fonctionnement normal pour les établissements en cause. Les directions départementales des affaires sanitaires et sociales concernées ont été avisées des possibilités de dotation supplémentaire, qu'elles ont été chargées, le cas échéant, de répartir en fonction des besoins des établissements. De plus, une mission conjointe de l'inspection générale des affaires sociales et de l'inspection générale des finances a été chargée d'examiner l'origine et l'ampleur des difficultés financières rencontrées par ces établissements. Elle doit remettre ses conclusions prochainement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Mattei Jean-François](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6269

**Rubrique :** Centres de conseils et de soins

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 octobre 1993, page 3263

**Réponse publiée le :** 25 octobre 1993, page 3655